

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_240725_074

portant sur

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2024 À L'ASSOCIATION VILLES ET TERRITOIRES OCCITANIE

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 24°,

VU la délibération n°CC_230413_10 du Conseil communautaire du 13 avril 2023, relative à l'adhésion à l'association Villes et territoires Occitanie pour l'année 2023,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de renouveler l'adhésion à l'Association Villes et territoires Occitanie pour l'année 2024, pour un montant de huit-cents euros (800 €),

- **ARTICLE 2** : d'imputer la dépense correspondante au budget, chapitre 65, article 6574,

- **ARTICLE 3** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20240725-lmc112399-AR-1-

1
Date de télétransmission : 25/07/24
Date de publication : 01/08/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt cinq juillet deux mille vingt-quatre,

Le Président
Jean-Luc REQUI

Bulletin d'adhésion 2024

Pourquoi adhérer à Villes et Territoires Occitanie :

Villes et Territoires est un centre ressources partagé entre acteurs investis dans les politiques en faveur de la cohésion des territoires, et au bénéfice des populations fragiles de l'Est Occitanie. Financé conjointement par l'Etat (majoritaire, subventions)/ collectivités et EPCI (adhésions/subventions)/personnes morales ou physiques de droit privé (adhésions/subventions), il obéit à un principe central de neutralité.

Il fournit les services suivants :

- Formations :

Expertise mutualisée, information sur les nouveaux dispositifs, partage de pratiques potentiellement inspirantes :

Journées thématiques, groupes de travail, visites de terrain :

Ex : Commerces de proximité, attractivité du territoire, la responsabilité sociétale des entreprises, la gestion urbaine de proximité, volet éducation des contrats de ville...

Production de guides et documents ressources :

Ex : guides (GUP, Clauses sociales), dossiers ressources (question éducative dans le contrat de ville, commerces de proximité), fiche de synthèse (fiche synthétique sur le nouveau dispositif de contrat local de santé mentale, retours d'expériences...)

Ex : étude sur l'observation de l'économie informelle dans les QPV de centre ancien et habitat social

- Accompagnement à l'ingénierie :

Sur la base de sollicitation des collectivités ou services de l'État :

Ex : accompagnement des sites en politique de la ville pour l'évaluation finale des contrats de ville

Ex : évaluation des cités éducatives de l'Hérault et de Lézignan-Corbières (Aude)

Ex : enquête sur des thématiques (parentalité, attractivité, etc)...

Sur la base de remontée convergente de besoins de plusieurs sites :

Ex : appui à l'observation d'une démarche d'observation/évaluation mutualisée

Ex : accompagnement et formation des conseils citoyens à l'échelle du Gard et de l'Hérault et production de documents de vulgarisation (glossaires, qui fait quoi, clarifications thématiques, etc.)

- Ressource online à la demande (téléphone, mail, interventions sur site, en formation) :

Ex : Collecte et diffusion des plans de lutte contre la radicalisation à annexer aux contrats de ville

Ex : mise en relation entre acteurs de la politique de la ville Occitanie

Ex : présentation de la politique de la ville dans le cadre de la formation TMS de l'IRTS

Ex : présentation de l'expérience des Conseils Citoyens en Languedoc Roussillon dans le cadre du Forum Citoyen à Narbonne

Ex : présentation de l'histoire de la politique de la ville dans le cadre d'un forum de la politique de la ville à Agde

Intermédiation Collectivités/Etat :

- Porter la parole et faire valoir les intérêts des collectivités adhérentes concernées par la politique de la ville auprès du CGET, de l'État Régional, du Conseil Régional

Ex : Représentation auprès de l'ARS (membre de la CRSA, Conférence Régionale ARS)

Ex : Conférence des Présidents des CRPV pour des rencontres nationales avec l'ANCT, les partenaires, rencontres trimestrielles de la directrice avec l'ANCT

Ex : interpellation des réseaux d'élus ou de l'ANCT sur des points techniques soulevés par les adhérents

- **Mise en valeur des bonnes pratiques du territoire :**
Ex : fiches d'expériences vidéo plateforme mobilité à Alès, IN'ESS à Narbonne...
Ex : capitalisation des bonnes pratiques Est Occitanie : Gard et Hérault
Ex : podcasts à partir de 2023
- **Intermédiation facilitatrice à la demande :**
Ex : remontée des besoins des sites en politique de la ville du Gard (chefs de projet et conseils citoyens)
sur les besoins d'animation des conseils citoyens dans le cadre de l'instruction du 4 août 2016

Animation de réseaux :

Animation du réseau Elus adhérents
Animation du réseau des chefs de file ANRU Est Occitanie
Animation du réseau CISP/CLSPD Est Occitanie
Animation des réseaux chefs de projet de l'Hérault
Animation des réseaux PRE du Gard et de l'Hérault
Animation du réseau GUSP Est Occitanie

Adhésion annuelle

Personnes physiques et associations de quartiers	50 €
Personnes morales (associations « professionnelles », établissements publics, entreprises...)	500 €
Villes ou /et EPCI = 0.05€ par habitant, avec une adhésion plancher de 800€ plafonnée à 8000€	
Conseils Départementaux : adhésion forfaitaire à	5000 €

BULLETIN d'ADHESION à VILLES et TERRITOIRES Occitanie

Raison sociale : Communauté de communes Lodévois et Larzac
 Nom du référent : Jean-Luc REQUI, Président
 Adresse : 1 Place Francis Morand 34700 LODEVE
 Téléphone : 0411950140 Fax :
 Mail : contact@lodevoisetlarzac.fr
 Nombre d'habitants pour les collectivités territoriales et EPCI :15207.....

Adhésion pour : année civile 2024

Fait à le

Cachet et signature



1, Place Francis Morand - 34700 LODEVE
Tél. 04 67 88 90 90 - Fax 04 11 95 02 40
contact@lodevoisetlarzac.fr
www.lodevoisetlarzac.fr

Grille Tarifaire indicative d'adhésions à ajuster en fonction du nombre actualisé d'habitants :

Grille d'adhésion 2024		
Site	Nombred'habitants	Adhésion 2024
AUDE		
Carcassonne Agglo	113 933	5 696 €
CC Limouxin /Limoux	27 598/10 302	1380€/800 €
CC Région Lézignanaise/Lézignan-Corbières	33 259/ 11 203	1663€/800 €
CA Le Grand Narbonne /Narbonne	131 649/53 462	6 582€/ 2673 €
HERAULT		
Communauté d'agglomération de Béziers Méditerranée	127 786	6 389 €
Ville Béziers	78 683	3859 €
Communauté de communes du Grand Orb	20 443	1022 €
Communauté de communes Lodévois Larzac	15 207	800 €
Lunel Agglo	51 849	2 592 €
Montpellier Méditerranée Métropole	499 761	8 000 €
Sète Agglo pôle Méditerranée	130 772	6 538 €
Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée	80 165	4 008 €
CC Clermontois /Ville de Clermont-l'Hérault	28 410/9126	1420€/800€
GARD		
Communauté d'agglomération Alès Agglomération (Alès, Anduze, La Grand Combe)	132 799	6 640 €
Communauté d'agglomération de Nîmes Métropole (Nîmes/St Gilles)	262 108	8 000 €
CC Petite Camargue /Vauvert	27 611/11 465	1 380€/800 €
Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	73 159	3 658 €
Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence	30 894	1 545 €
Communauté de communes Pays d'Uzès	28 996	1 450 €
Uzès	8 540	800 €
Communauté de communes Cèze Cévennes/ Saint Ambroix	19 191/ 3 324	959 €/ 800€
LOZERE		
Communauté de Communes Cœur de Lozère /Ville de Mende	16 577/13 143	800 €
PYRENNEES ORIENTALES		
Communauté d'agglomération Perpignan Méditerranée	270 610	8 000 €
Perpignan	120 606	6 030 €
CC Albères /Elne	56 597 /9 402	2 830€/ 800 €
CONSEILS DEPARTEMENTAUX		
Conseils Départementaux		5 000 €
ASSOCIATIONS/Pers privées		
Associations		500 €
Personnes privées		50 €